

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
D'ADJOINT·E·S TECHNIQUES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
DE 1^{ère} CLASSE SPECIALITÉ ENTRETIEN D'ESPACES
Ouvert à partir du 12 novembre 2024**

Un recrutement sans condition de diplôme visant à pourvoir 60 postes d'adjoint·e·s techniques d'administrations parisiennes spécialité entretien d'espaces de la ville de Paris est ouvert à partir du 12 novembre 2024 (date de la première épreuve).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel.

- Vous former
- Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- Exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- Porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE :

Les adjoint·e·s techniques d'administrations parisiennes spécialité entretien d'espaces assurent le nettoyage (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage), la collecte des déchets (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...), les petits travaux d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces, le nettoyage de graffitis sur le mobilier urbain, le sablage ou déblaiement des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel, s'assurer une bonne relation à l'usager afin de mieux répondre aux attentes des habitants, participer à des manifestations événementielles et à leur organisation.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Les agent·e·s recruté·e·s dans le cadre de ce recrutement sans condition de diplôme ont vocation à être affecté·e·s, en fonction des choix proposés au moment de l'affectation.

- Dans les cimetières : nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ;
- Dans les parcs et jardins : désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, des aires de jeux et des toilettes publiques, ouverture des parcs et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une ;
- Aux Bois de Vincennes et Boulogne : fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées) ;
- Au service patrimoine et logistique : pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service. Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique. La rémunération brute mensuelle sera d'environ 2080 € (traitement et indemnités de base).

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat.e.s remplissant, au plus tard à la date du 12 novembre 2024, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I. **Epreuve d'admissibilité : Sélection des candidatures sur dossiers**

II. **Epreuves d'admission : épreuves orale et pratiques**

Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidat.e.s disposeront des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste (*durée 15 minutes – coefficient 1*).

Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire sur Monparis en ayant préalablement créer un compte si vous n'en détenez pas un.

- Devront être joints les documents suivants :

- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. Les candidat.e.s sont invité.e.s à joindre une lettre de motivation.

- Les candidats reconnu.e travailleur.euse en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé.e précisant la nature des aménagements d'épreuves (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>).

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2 rue de Lobau – 75004 Paris du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

DATES D'INSCRIPTION : Du 23 septembre au 11 octobre 2024

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription envoyés ou déposés postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou du bureau du recrutement faisant foi).

Les résultats de la présélection sur dossier seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les candidat.e.s retenu.e.s par le jury recevront une convocation indiquant le lieu et la date des épreuves d'admission.

Les lauréat.e.s recruté.e.s seront nommé.e.s stagiaires puis titularisé.e.s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e.s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement adjoint.e.s techniques d'administrations parisiennes spécialité entretien d'espaces par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

Par internet : <https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>
ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :
Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2 rue de Lobau – 75004 Paris.

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)
- Une lettre de motivation
- L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :
<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité)

ÉPREUVES DE RECRUTEMENT PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

Les candidat-e-s dont le dossier est recevable seront convoqué-e-s pour passer les épreuves d'admission :

Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidat-e-s disposeront des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste (*durée 15 minutes*).

Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle.

À la demande du bureau du recrutement, les candidat-e-s nécessitant des aménagements d'épreuve, devront joindre un certificat médical à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé.e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement ou par mail. En cas de réussite, les agent-e-ss recruté-e-s le sont en qualité d'agent-e contractuel-le pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils elles sont titularisé-e-s, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

*Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2 rue de Lobau – 75004 Paris
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.*